

HEEZ MANISE

Forêt domaniale des Ardennes



LE TERRITOIRE

Au cœur du massif de l'Ardenne, ce sont 1 200 ha de futaie régulière mixte de feuillus et de résineux riche en jeunes peuplements que l'ONF vous propose.

Ce massif est à moins de 10 km de la frontière belge.

En plus du mythique sanglier ardennois, le cerf et le chevreuil sont également présents.



Ses atouts pour la chasse

Le territoire de 1 200 hectares est constitué d'une large bande d'un peu plus de 10 km, qui s'étend de la frontière avec la Belgique où l'altitude avoisine les 500 m, jusqu'aux bords de la Meuse où passe la voie verte. La partie basse du massif est constituée essentiellement de régénérations issues de la tempête du 14 juillet 2010. À l'Est sur la partie haute de la forêt on y trouve le grand épicéa commun typique du plateau ardennais. Entre ces deux parties le lot de chasse se découpe en plusieurs vallons offrant des paysages très variés.

Ce massif est l'endroit idéal pour la pratique des chasses silencieuses. Les trois grands ongulés que sont le cerf, le chevreuil et le sanglier y sont bien représentés.

Les prestations proposées

Type de chasse

En groupe constitué par l'ONF. En groupe constitué à l'initiative du client. En individuel avec un guide

Mode de chasse

A l'arc et à la carabine.

Pratique

Affût, approche, battue, poussée silencieuse.

Gibier

Chevreuil (chevrette, chevillard, brocard), cerf élaphe (biche, faon, cerf), sanglier.

Guides de chasse

Les deux guides de chasse de l'ONF sont des passionnés, tous deux majors de leur promotion au brevet grand gibier. Ils sauront tout mettre en œuvre pour vous faire vivre de grands moments cynégétiques.

Journées de chasses collectives

1^{er} octobre au 31 janvier

45 à 60 fusils pour les journées de chasses collectives.

Au maximum 5 jours sur la saison les mercredis et jeudis.

Journée continue jusqu'à 16h avec possibilité de repas organisé sur place compris.

Journées de chasses individuelles

Chevreuil et sanglier : 1^{er} juin au 31 janvier

Cerf : 1^{er} septembre au 31 janvier

Chasse avec guide : pour tous les animaux.

Chasse sans guide : animaux sans trophée uniquement.

BON À SAVOIR

Territoire accidenté, bonne condition physique recommandée.

Hôtellerie : de nombreuses offres d'hébergements de qualité à proximité.

Restauration : dans les villages avoisinants, restauration typique de spécialités ardennaises.

Tir à balle et canon rayé obligatoire.

Optique conseillée.



CONTACTS

Guide de chasse

Olivier Aplincourt

03 24 41 63 53

06 19 64 47 05

olivier.aplincourt@onf.fr

Guide de chasse

Guillaume Boudeaux

03 24 42 71 83

06 14 75 58 97

guillaume.boudeaux@onf.fr